Nations Unies E/CN.6/2018/17

Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-deuxième session
12-23 mars 2018
Point 3 a) ii)
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e^ siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, et incidence et intérêt de ceux-ci pour la promotion et l'autonomisation des femmes

Résumé de la Présidente

1. Les 14 et 15 mars 2018, dans le cadre d'une série de dialogues, la Commission de la condition de la femme a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa quarante-septième session, à savoir la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, et l'incidence et l'intérêt de ceux-ci pour la promotion et l'autonomisation des femmes (voir E/CN.6/2018/4). Les Vice-Présidents de la Commission, Rena Tasuja (Estonie) et Mauricio Carabali Baquero (Colombie), ont présidé ces dialogues.

2. Dans le cadre de cet examen, les 13 États Membres suivants ont présenté des informations, à titre volontaire, sur les tendances observées et les problèmes que rencontrent les femmes et les filles dans les médias et à l'ère du numérique : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Kenya, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Slovaquie, Sri Lanka et Soudan. Ces exposés ont été suivis de réponses et de commentaires d'États Membres et d'autres parties prenantes qui ont travaillé en partenariat avec les pays mentionnés ci-dessus. Parmi ces partenaires figuraient le Paraguay, le Brésil et le Mexique, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Tunisie et le Danemark, l'Italie et l'Arménie, la Norvège et le Mexique, El Salvador, le Maroc et le Panama, la Namibie et la

Merci de recycler

Chine, le Rwanda et l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, le Liban, et les Samoa, le Maroc et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bahreïn et Singapour, les Pays-Bas et le Brésil, le Népal et l'Indonésie, et le Maroc, l'Éthiopie, El Salvador et le Panama.

3. La Directrice de la Division de l'appui intergouvernemental de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Christine Brautigam, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'évaluation, élaboré à partir d'informations communiquées par 34 États Membres, entre autres sources. Y sont énoncées des mesures visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits fondamentaux à l'ère numérique, notamment en renforçant la cohérence des politiques, en harmonisant la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs au développement durable, aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'égalité des sexes, ainsi que l'allocation des ressources dans ces domaines ; en améliorant l'accès des femmes et des filles aux TIC pour combler le fossé numérique entre les sexes ; et en renforçant la base de données factuelles.

4. Tous les pays ayant présenté un exposé ont souligné que de nombreux aspects de la vie économique, sociale et politique avaient été bouleversés par l'avènement de l'ère numérique, et que cette évolution se poursuivait à un rythme rapide dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la création de contenus, de la disponibilité et de la diffusion de l'information, ou des méthodes de travail et modes d'interaction, avec de vastes incidences en termes d'éducation et d'apprentissage, d'accès aux services, y compris médicaux, et d'emploi dans des secteurs comme le commerce et la finance. Dans nombre de ces pays, la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes dans les stratégies et politiques nationales relatives aux TIC, notamment dans de nombreuses initiatives d'administration en ligne, avait permis d'agir efficacement en offrant davantage de possibilités aux femmes et aux filles et en apportant des solutions concrètes aux problèmes auxquels elles se heurtaient à l'ère du numérique.

5. Dans le même temps, l'ère numérique et l'utilisation généralisée des TIC, notamment des médias en ligne, risquaient de perpétuer les stéréotypes sexistes et les normes sociales négatives, et faisaient peser sur la sécurité des filles et des femmes et le respect de leur vie privée de nouvelles menaces, allant de la cyberviolence au harcèlement sexuel et à l'intimidation, en passant par une image des femmes et des filles perpétuant les inégalités entre les sexes, notamment en ce qui concerne les caractéristiques physiques, les rôles et les attentes des femmes et des hommes, ou leurs professions et activités.

6. Plusieurs pays ayant présenté un exposé ont souligné la persistance voire l'élargissement d'un fossé numérique entre les sexes, qui se traduisait par des taux de scolarisation et d'assiduité plus faibles pour les filles et les femmes dans les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et mathématiques, et en particulier dans l'enseignement des sciences informatiques. Une tendance similaire était observée dans le secteur des médias, puisque les femmes restaient nettement moins nombreuses que les hommes parmi les journalistes et que leur représentation aux postes de direction, notamment en tant que rédactrices en chef, avait en outre diminué, parfois de façon considérable. En Belgique, après la parution d'études et de travaux de recherche sur la question, une association de journalistes avait mis au point un outil baptisé « Expertalia » pour faciliter la diversification des sources en favorisant l'égalité et la diversité.

7. Les pays ont rendu compte de l'action qu'ils avaient menée pour lutter contre les stéréotypes sexistes et les préjudices sur Internet. En Slovaquie, la campagne

baptisée « Parce que j'ai dit non », qui visait à sensibiliser au problème de la violence sexuelle, avait également contribué à abaisser la tolérance du public aux agressions sexuelles et à donner aux femmes davantage de moyens de réagir. La Nouvelle-Zélande avait mené une étude sur le caractère sexiste des préjudices subis en ligne, qui avait mis en lumière certaines pratiques auxquelles se livraient les jeunes sur Internet. Les conclusions de cette étude, qui tenaient compte du sexe des sujets, avaient clairement démontré la nécessité de donner aux jeunes des moyens d'assurer leur propre sécurité sur Internet par l'éducation et la sensibilisation, en amenant notamment des jeunes femmes à prendre part à l'élaboration d'outils numériques.

8. Afin de lutter contre les stéréotypes sexistes, l'Allemagne avait lancé l'initiative « Découvre le football », qui visait à promouvoir la diversité dans le sport et faire connaître les championnes pour lutter contre l'idée que le sport était l'apanage des hommes et accroître sa popularité auprès des femmes et des filles. L'Argentine et le Costa Rica ont signalé que des cadres légaux et réglementaires étaient utilisés pour lutter contre les préjudices en ligne, avec notamment l'adoption de lois et de règles et la création d'observatoires nationaux dans le domaine de l'information pour prévenir et surveiller les violences symboliques, les discours haineux et les cas de harcèlement dans les médias. Le Kenya avait mis à profit certains outils pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment pour recenser les cas de violence, recueillir des données et permettre aux rescapées d'obtenir des informations et un soutien essentiels.

9. Il est ressorti de nombreux exposés que les TIC avaient élargi les possibilités économiques et l'accès aux services, en particulier pour les femmes, notamment celles vivant dans les zones rurales ou atteintes de handicap. Au Nigéria, le projet *E-Wallet* avait permis aux femmes d'accéder directement à certains intrants agricoles tels que des semences, des engrais et des produits agrochimiques, sans intermédiaire, leur permettant ainsi d'accroître leurs profits. Au Soudan, le projet de médecine familiale mis en place dans le Gazira avait permis aux habitants de zones rurales de bénéficier de soins de santé primaires. Dans les centres médicaux, le personnel médical avait pu communiquer par Internet et surmonter les barrières géographiques grâce à l'utilisation de TIC, notamment de moniteurs, de caméras de visioconférence et de logiciels de télémédecine. Au Kenya, grâce au succès de la plateforme d'argent mobile M-Pesa, des millions de femmes et de filles exclues du système bancaire traditionnel avaient pu accéder à des services financiers, et 9 Kényans sur 10 avaient désormais accès à de tels services. Au Costa Rica, des radios locales émettant dans des zones rurales reculées avaient aidé femmes et filles à mieux connaître leurs droits. La Colombie avait encouragé l'accès des femmes handicapées et des soignantes bénévoles aux TIC, ainsi que l'utilisation et l'appropriation de ces technologies par ces femmes. L'Argentine avait mis l'accent sur l'inclusion des femmes dans sa transition numérique, afin d'accroître leur participation à l'économie et de développer leur esprit d'entreprise, et dans l'accès aux marchés.

10. Des politiques, des stratégies et des programmes spécifiques avaient visé à accroître la participation des femmes et des filles aux TIC et à développer leurs connaissances en informatique. Sri Lanka, par exemple, avait fait état de progrès constants dans la maîtrise des outils informatiques par les femmes et les filles à la suite du programme « e-Sri Lanka », qui visait notamment à renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes en développant l'accès aux TIC et à des contenus multilingues en ligne à un prix abordable. La stratégie de l'Arabie saoudite en matière de TIC consistait entre autres à encourager la participation de femmes et de filles dans ce secteur en accordant des bourses d'études et en instaurant des mesures incitatives telles qu'un régime subventionné de sécurité sociale pour

encourager le recrutement de femmes comme spécialistes des TIC. En Colombie, le programme sur la citoyenneté numérique, qui était axé, entre autres, sur l'aptitude à se servir des outils numériques, les communications, le commerce, la sécurité et le droit, avait eu des retombées positives pour les femmes et les filles. En Bulgarie, le programme destiné à accroître la participation des femmes à l'économie numérique avait pour but d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée en conjuguant la formation, le renforcement des compétences et le développement des connaissances en informatique avec des mesures visant à aider les femmes à faire carrière dans le domaine des TIC en leur permettant de bénéficier de services de puériculture ou d'autre types d'aide. Le Nigéria avait mis en place un certain nombre de systèmes de demande de bourse et de récompenses, dont le prix GEM-TECH, pour attirer les femmes dans le domaine des TIC.

11. Plusieurs exposés ont donné des pistes pour accroître la représentation des femmes dans les médias. En Allemagne, le travail accompli pour parvenir à une représentation équilibrée des sexes dans les médias et le secteur des TIC passait notamment par l'instauration de quotas. En Belgique et en Slovaquie, les listes et bases de données recensant les femmes spécialisées dans différents domaines, dont le journalisme, les TIC et la banque, constituaient une ressource importante pour permettre aux employeurs d'élargir leur vivier de candidats ainsi que pour promouvoir une représentation accrue des femmes et développer les réseaux d'experts et de défenseurs.

12. Les intervenants sont convenus de l'importance d'établir des partenariats globaux entre l'État, les organisations de la société civile, les médias et le secteur privé, notamment au moyen de partenariats public-privé, pour renforcer l'accès des femmes et des filles aux TIC et leur utilisation de ces technologies. Au Costa Rica, des partenariats public-privé avaient permis d'élargir des programmes publics afin d'encourager les jeunes femmes à rejoindre le secteur des TIC en leur permettant de bénéficier d'une éducation formelle et non formelle. Ces partenariats avaient contribué à améliorer la disponibilité du réseau en large bande dans les zones rurales et reculées, ainsi que l'accès aux informations en ligne, pour les agricultrices, par exemple.